

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

Séance du 30 Octobre 2009

en exercice	14	L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.
présents	14	
votants	14	
absents	-	

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

OBJET : Travaux en forêt par l'ONF pour les affouages 2010.

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2010 les destinations suivantes :

1 – DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Mode d'exploitation	Sur pied
Parcelle	24

- Délai d'exploitation de l'affouage : 30/04/2011

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. ROUSSOT Michel
- M. BERTHET Louis
- M. GUILLAUME René

2- COUPES RESINEUSES

- Par unité de produits Parcelles : 21 – 22 - 23

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents -

Séance du 30 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Exercice éventuel du DPU communal sur le terrain cadastré ZL 379

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA adressée par Maître TESTON, Notaire à Voiteur, concernant le terrain cadastré ZL 379 sis lieu-dit « Les Prés Mourain » (ZAE intercommunale).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

Séance du 30 Octobre 2009

en exercice	14	L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.
présents	14	
votants	14	
absents	-	

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Exercice éventuel du DPU communal sur les parcelles cadastrées AE 88 et AE 373

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA adressée par Maître TESTON, Notaire à Voiteur, concernant les parcelles cadastrées AE 88 et AE 373 sises lieu-dit « Au Village » (rue de l'Eglise).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

Séance du 30 Octobre 2009

en exercice	14	L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.
présents	14	
votants	14	
absents	-	

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par M. LAVIER, Trésorier à Voiteur, pour la demande d'admission en non-valeur de la dette de Mme Danielle ALOMAR.

Cette personne est redevable auprès de la Commune de la somme de 146,82 € au titre de la facturation d'eau 2008 et 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (M. BERTHET), accepte l'admission en non-valeur de la dette de Mme Danielle ALOMAR.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

Séance du 30 Octobre 2009

en exercice	14	L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.
présents	14	
votants	14	
absents	-	

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Février 2010, à raison de 34h00 par semaine, afin d'assurer les fonctions de secrétariat et comptabilité, de gestion de l'Agence Postale Communale et d'animation du Restaurant scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ouvrir un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe dans les conditions définies ci-avant.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents -

Séance du 30 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Abattage d'un arbre malade

Monsieur BERTHET informe le Conseil Municipal de l'état de maladie avancé (champignons) du frêne proche du lavoir (rue de l'Eglise), et de la nécessité de l'abattre. Un devis a été établi par la société Arbois Paysage pour un montant de 454,58 €.

Monsieur BERTHET demande l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription au Budget supplémentaire 2009 de la somme de 500,00 €, afin de permettre l'abattage du frêne malade et dangereux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription de ladite somme au Budget Supplémentaire 2009.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DÉPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal		
ÉLECTRICITÉ Collectivité : DOMBLANS Travaux : Éclairage public divers Affaire n° 08 3061 Programme Départemental E.P. Rural 2008 Financement définitif avant exécution		Séance du 30 Octobre 2009		
Date de convocation :	Nombre de Conseillers	Étaient présents : M ^r BERTHET Louis, M ^r BOUDIER Jean-Pierre, M ^r CHALANDARD Daniel, M ^r CLERC Philippe, M ^r COURTOUT Rémi, M ^r DUTRUEL René, M ^r FRACHON Bernard, M ^r GAUDEY Christian, M ^r GUILLAUME René, M ^{me} REYMANN Josette, M ^{me} ROSSIN Nicole, M ^r ROUSSOT Michel, M ^{me} ROY Marie-Noëlle, M ^r VIEUX Thierry Absents excusés : Secrétaire de séance : M ^r CHALANDARD Daniel		
	en Exercice			14
Date d'affichage :	Présents			14
N°	Votants	14		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que par délibération antérieure, il a accepté le projet présenté et son financement prévisionnel initial estimé à 9.370,00 € TTC.

Vu le versement au SIDEC de 80 % de la participation initiale de la Commune, soit 4.498,00 €.

Considérant qu'après travaux le montant définitif des dépenses de cette opération présenté par le SIDEC s'élève à **9.417,38 € TTC**.

Après en avoir délibéré :

Approuve le financement définitif de l'opération ;

Prend acte que compte tenu du versement partiel cité ci-dessus et du coût final de l'opération, la commune versera la somme de **1.152,43 €** à titre de financement complémentaire définitif.

Précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 2380 de l'exercice 2009, la présente délibération devant servir d'ouverture de crédits de la même somme.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents -

Séance du 30 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 30 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 22 Octobre 2009

Date d'affichage :

Détermination des cadences d'amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités sont amenées à verser des subventions d'équipement.

L'instruction comptable M14 impose que ces subventions soient amorties annuellement.

Il convient donc de déterminer les cadences d'amortissement sans que cette cadence ne dépasse 5 années.

Le Conseil Municipal décide de fixer les cadences d'amortissement suivantes :

Subventions d'équipement versées : 5 ans

Pour copie conforme et certification,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après :

Publication du :

Et envoi en Préfecture du :